



Plan de Gestion pour la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE captage) Puits de la Guérinière



**PRPDE : Eau des Portes de Bretagne
Périmètre concerné (UDI) :
Guérinière_Montautour**

Validé au Comité Syndical du 02.10.2025



CONTEXTE DE LA DÉMARCHÉ

Le PGSSE consiste en une approche globale sur le système de production et/ou de distribution d'Eau Destinée à la Consommation Humaine (EDCH), depuis la ressource, jusqu'aux robinets des consommateurs, visant à prévenir et maîtriser les risques sur le système, afin de garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau potable.

Cette démarche concourt à améliorer et pérenniser en continu la sécurité sanitaire des eaux délivrées à la population. La réalisation du PGSSE relève de la Personne Responsable de la Production et/ou de la Distribution d'Eau (**PRPDE**).

Le PGSSE se découpe en trois volets :

- 1 Le PGSSE captage : l'ensemble du bassin versant alimentant le point de captage d'eau potable (puits, forage, rivière, lac...).
- 2 Le PGSSE production d'eau potable : du point de captage d'eau potable à l'usine de production où l'eau est traitée avant d'être envoyée vers le réseau de distribution.
- 3 Le PGSSE distribution d'eau potable : le réseau de distribution et ses réservoirs, de l'usine de production aux compteurs des particuliers.

LA PRPDE : EAU DES PORTES DE BRETAGNE

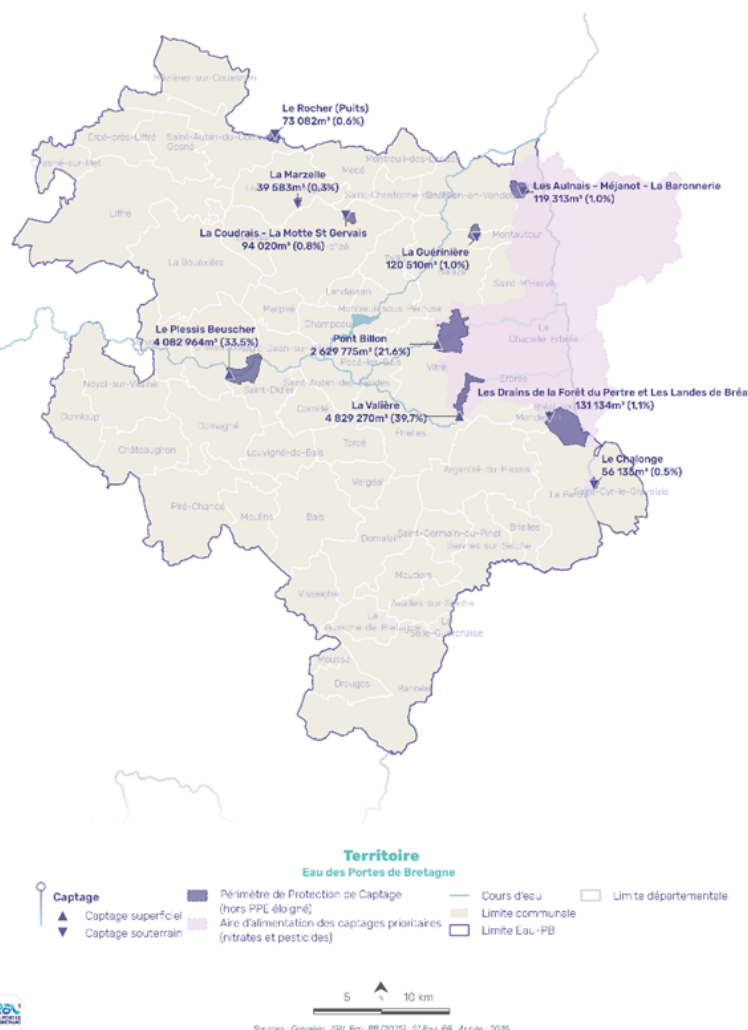
Eau des Portes de Bretagne est le syndicat d'eau chargé de la PRODUCTION, du TRANSPORT et de la DISTRIBUTION d'eau potable sur son territoire, soit 61 communes dont Vitré, Châteaugiron et Châteaubourg.

Le Syndicat Eau des Portes de Bretagne alimente en eau potable 46 000 foyers. Il s'étend sur un territoire composé de 4 Communautés de communes :

- Liffré-Cormier Communauté (pour la production d'eau potable seulement)
- Vitré Communauté
- Pays de Châteaugiron Communauté
- Laval Agglomération (pour 1 commune)

EPB est responsable de la réalisation des PGSSE sur ses 10 captages d'eau potable (voir carte ci-contre).

Pour ce faire, il est assisté par le SMG Eau 35 sur la partie captage.



PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Le présent PGSSE porte sur la zone de captage du puits de la Guérinière, située sur les communes de Balazé, Châtillon-en-Vendelais et Montautour.

Les PGSSE Guérinière « production » et « distribution » seront à réaliser d'ici janvier 2029 par EPB, qui exerce ces deux compétences sur ce territoire.

Le puits de la Guérinière fait partie du bassin versant de la Vilaine. En effet, le captage est positionné dans la vallée du ruisseau de Landemoux, également appelé « La Pérouse », principal affluent de la Cantache qui est elle-même un affluent de la Vilaine.

Le puits se situe en rive droite du ruisseau de Landemoux et a été creusé à l'endroit où émergeait une importante source.

En l'absence d'étude caractérisant de manière plus précise l'aquifère, la zone d'alimentation principale du captage est assimilée aux Périmètres de Protection de Captage (PPC) soit une surface de 72,1 hectares.

Afin de lutter contre les pollutions d'origine accidentelle et de protéger le captage, l'arrêté préfectoral du 15 juin 2020 a déclaré d'utilité publique les PPC de la Guérinière. Les PPC de la Guérinière sont découpés en 3 zones :

➤ **Le périmètre de protection immédiat (PPI)** s'établit sur une surface de 3200 m² et est localisé sur la commune de Balazé. Comprenant le puits de la Guérinière et l'usine de production d'eau potable, il est propriété d'Eau des Portes de Bretagne, clôturé et son accès est interdit à toute personne étrangère à l'exploitation du captage.

Le périmètre de protection rapproché, d'une superficie totale de 72,1 hectares, se situe sur les communes de Balazé, Châtillon-en-Vendelais et Montautour. Il est divisé en deux secteurs :

➤ **Le périmètre de protection rapproché sensible (PRS)** d'une superficie de 30,5 hectares. Situé autour du périmètre immédiat, il constitue une zone tampon pour le captage dans laquelle toute culture est interdite. Le PRS est ainsi constitué de prairies permanentes et de boisements, le pâturage y étant autorisé une partie de l'année.

➤ **Le périmètre de protection rapproché complémentaire (PRC)** d'une superficie de 41,6 hectares. Situé autour du PRS, il englobe la zone d'alimentation privilégiée du captage de la Guérinière. En son sein, tous les types de cultures y sont autorisés mais des prescriptions sont à respecter.





FONCTIONNEMENT DU POINT DE PRÉLÈVEMENT/CAPTAGE

Le puits de la Guérinière, d'une profondeur de 6,55 mètres et de 6 mètres de diamètre, a été créé entre 1957 et 1958. EPB est autorisé à prélever par pompage un débit maximal de 290 m³/j du 1/06 au 30/10 et de 360 m³/j le reste de l'année pour un volume annuel maximal de 119 000 m³/an au titre de la loi sur l'eau. Le puits est propriété de EPB et est exploité par la société SAUR via une délégation de service public.

Les eaux du puits sont traitées à l'usine de production d'eau potable de la Guérinière avant de rejoindre le réseau de distribution d'eau potable jusqu'au réservoir de Montautour à Châtillon-en-Vendelais.

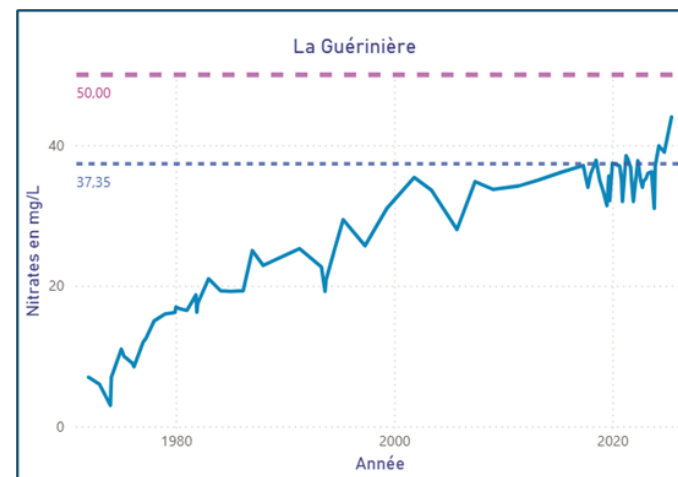


QUALITÉ DE L'EAU

L'eau brute est de bonne qualité chimique et bactériologique. Elle est acide et agressive (faible minéralisation). Quelques traces de résidus de pesticides sont présentes mais à des concentrations très inférieures aux limites de qualité.

Cette ressource est sensible aux nitrates dont la concentration a doublé entre 1980 et 2000 avant d'osciller entre 31 et 44 mg/L depuis 2017.

Cette tendance démontre la vulnérabilité du captage de la Guérinière qui est considéré comme un captage sensible par le SDAGE Loire-Bretagne, dans l'attente de l'arrêté du code de l'Environnement. La limite de qualité dans les eaux brutes des nitrates est fixée à 50 mg/L et aucun dépassement n'a encore été constaté.



Evolution de la concentration en nitrates au puits de la Guérinière depuis 1972

Conformité des analyses du contrôle sanitaire par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

Paramètres avec limites de qualité	2022	2023	2024	Origine de la non-conformité
Qualité bactériologique	100%	100%	100%	-
Qualité physico-chimique	100%	100%	100%	-

Cf. synthèse sur la qualité de l'eau distribuée, élaborée par l'ARS et jointe annuellement à la facture d'eau, pour chaque UDI. Tous les résultats : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Eau des Portes de Bretagne met en place avec son délégataire une surveillance complémentaire au contrôle sanitaire pour assurer la distribution en permanence d'une eau de qualité. Ces analyses permettent également d'affiner l'évaluation des risques identifiés sur la zone de captage, sur le volet qualité de la ressource.

Parmi les paramètres analysés, on retrouve entre autres, les paramètres physico-chimiques suivants : Calcium, magnésium, nitrates, pesticides, turbidité, etc.



PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS - ZONE DE CAPTAGE

1



Nitrates : concentration moyenne de 36,5 mg/L (2020-2025). Limite de qualité à 50 mg/L.

3



Apport de matières en suspension : fortes pentes sur les Périmètres de Protection du Captage (PPC) de la Guérinière (> 20%) ayant déjà entraînées des coulées de boues.

5



Pesticides : pression phytosanitaire sur les PPC de la Guérinière.

6



Accidents de véhicules : présence d'un carrefour dangereux face au périmètre immédiat de la Guérinière et franchissement non protégé (pas de rambardes) du ruisseau de Landemoux en amont immédiat du puits.

2



Hydrocarbures : présences de plusieurs cuves à fuel non équipées de double paroi ou de cuvette de rétention créant un risque de fuite d'hydrocarbures vers le captage.

4



Pénurie d'eau liée aux changements climatiques : puits très dépendant des pluies ayant déjà atteint des niveaux bas lors d'années sèches (2017, 2018, 2020, 2022). La modification du régime pluviométrique risque de perturber l'alimentation du captage.

6





MOYENS DE MAÎTRISES EXISTANTS

Les périmètres de protection de captage sont validés par arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Les prescriptions mises en oeuvre sont suivies annuellement par EPB lors de visites terrains. L'arrêté préfectoral et ses servitudes sont inscrits au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Balazé et au PLU de Châtillon-en-Vendelais.

- Le Droit de Préemption Urbain (DPU) a été activé par Châtillon-en-Vendelais et délégué à Eau des Portes de Bretagne sur les PPC de la Guérinière. Balazé est également en cours de réflexion pour activer et déléguer le DPU à EPB. Cela signifie qu'en cas de ventes de terres agricoles sur les PPC, EPB a l'opportunité d'être prioritaire à l'acquisition.
- Le puits est protégé par des systèmes anti-intrusion et le périmètre immédiat est clôturé.
- L'arrêté préfectoral du 9/04/2019 autorisant le prélèvement d'eau par pompage au puits de la Guérinière définit un niveau minimum à ne jamais franchir pour ne pas mettre en péril son exploitation.



PLAN D'ACTIONS – ZONE DE CAPTAGE

Phase 1 : Actions prioritaires

Action	Détail	Risque(s) ciblé(s)
 Aquisition foncière	Déploiement de la stratégie foncière de EPB à l'échelle des PPC de la Guérinière afin de maîtriser les pratiques (agricoles et non agricoles) sur ces parcelles. Une enquête a été lancée afin d'échanger avec différents propriétaires pour connaître leurs usages des parcelles. EPB se portera acquéreur de tout mouvement foncier opérant dans les PPC (hors bâti).	Nitrates, apport de matières en suspension et pesticides.
 Aménagement du territoire (bocage et milieux aquatiques)	Lancement de travaux bocagers (plantation de haie sur talus ou à plat) et milieux aquatiques (reméandrage de cours d'eau, etc.) sur les parcelles de EPB pour améliorer la protection du captage. Ces aménagements seront également proposés aux propriétaires et exploitants agricoles pour : - Recréer une trame bocagère dense où haies et talus ralentiront les transferts de pesticides sur la zone de captage et limiteront le ruissellement lors des épisodes de fortes pluies. - Rétablir un bassin versant fonctionnel où les échanges d'eau entre ruisseaux et nappes souterraines garantiront une alimentation du puits en continu et limiteront l'impact des étiages (périodes de sécheresses).	Apport de matières en suspension, pénurie d'eau liée aux changements climatiques et pesticides.
 Inventaire des cuves à hydrocarbures	Lancement d'un inventaire des cuves à hydrocarbures à l'échelle des PPC de la Guérinière afin de caractériser précisément le risque. Une enquête sera lancée pour évaluer le nombre de cuves, leur capacité de stockage, leur localisation et leur conformité. A l'issue, une stratégie de mise en conformité avec si besoin des travaux pourront être proposés.	Hydrocarbures

Renforcement du contrôle de qualité de l'eau



Augmentation du nombre d'analyses des nitrates et des pesticides au puits de la Guérinière pour améliorer l'état des connaissances sur la qualité des eaux. Ajout d'un point de suivi des nitrates dans le ruisseau de Landemoux passant près du PPI afin de caractériser sa qualité et vérifier le lien potentiel avec le puits (par la nappe souterraine). Amélioration du suivi piézométrique et réflexion sur l'intégration de seuils de référence dans le puits pour la gestion des sécheresses (ex : alerte, vigilance, crise, etc.).

Nitrates, pesticides et pénurie d'eau liée aux changements climatiques.

Phase 2 : Actions secondaires

Action	Détail	Risque(s) ciblé(s)
 Accompagnement agronomique des nitrates	Sur la base du volontariat, déploiement d'un diagnostic agronomique sur les nitrates auprès des exploitants agricoles concernés par les PPC de la Guérinière. Des analyses de sol, réunions et accompagnements personnalisés seront proposés. Ces éléments auront pour objectifs de caractériser les usages actuels et de soumettre des solutions afin d'optimiser les pratiques et limiter les fuites de nitrates vers le captage.	Nitrates
 Accompagnement agronomique des pesticides	Sur le même principe que le diagnostic nitrates et si les analyses de pesticides au puits démontrent une altération de la qualité. Sur la base du volontariat, déploiement d'un diagnostic agronomique sur les pesticides auprès des exploitants agricoles concernés par les PPC de la Guérinière. Des analyses de sol, réunions et accompagnements personnalisés seront proposés. Ces éléments auront pour objectifs de caractériser les usages actuels et de soumettre des solutions afin d'optimiser les pratiques et limiter les transferts de pesticides vers le captage.	Pesticides
 Etude de sécurisation du carrefour routier	Concertation avec les communes pour sécuriser le carrefour dangereux (limitation de la vitesse, panneau « STOP », etc.) et le franchissement du ruisseau (rambarde, etc.). L'objectif est de limiter le risque d'accident et de transfert direct de pollutions vers le captage.	Accidents liés à des véhicules
 Etude de délimitation de l'AAC	Engager une étude afin de délimiter précisément la zone d'alimentation du captage afin de mieux connaître son fonctionnement. L'AAC qui en découlera permettra de cibler les zones prioritaires sur lesquelles agir pour déployer le plan d'actions. Cette action sera lancée lorsque la liste des captages sensibles sera officiellement publiée. Si le captage de la Guérinière en fait partie, la délimitation de l'AAC sera obligatoire.	Pénurie d'eau liée aux changements climatiques, nitrates et pesticides.

Le PGSSE captage a été validé par les partenaires techniques (ARS 35, AELB, DDTM 35) en mai 2025 et validé par le comité syndical du 2 octobre 2025 (délibération CS 2025-53).

Le PGSSE sera mis à jour annuellement et révisé tous les 6 ans.



eauportesbretagne.fr  02 99 74 50 15  contact@eauportesbretagne.fr

Maison de l'eau - Parc du Castel 35220 Châteaubourg

